

La Voie Municipale



Numéro 89

Janvier | Février 2025

MESSAGE DE LA MAIRESSE

Chers citoyens, chères citoyennes,

Je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que 2025 vous apporte bonheur, santé et réussite dans vos projets personnels et collectifs.

L'hiver est bien installé parmi nous et c'est la saison idéale pour profiter des moments conviviaux que nous offre notre belle communauté. Venez vous réchauffer autour d'un bon café à notre fameux Café Sans Frontières, un lieu parfait pour échanger, partager et renforcer les liens qui nous unissent.

Je suis également heureuse de vous annoncer que le budget a été adopté, bien que cela n'ait pas été une tâche simple. Le conseil municipal a travaillé avec soin pour minimiser au maximum l'impact de la hausse des évaluations foncières sur nos citoyens. Grâce à cette approche réfléchie, nous pouvons maintenant poursuivre avec enthousiasme et détermination les projets qui contribueront à améliorer notre cadre de vie et à faire avancer notre belle municipalité.

Cette année, Saint-Armand célèbre un événement important : notre 180^e anniversaire ! Restez à l'affût des différents événements et des activités qui se dérouleront tout au long de l'année pour marquer cette occasion. Nous aurons le plaisir de célébrer officiellement cet anniversaire lors de la Fête au village en septembre 2025, un événement qui promet d'être mémorable.

Ensemble, continuons à bâtir une communauté solidaire et dynamique.

Excellente année à tous !

Avec toute ma gratitude,

Caroline Rosetti, mairesse



Information importante concernant votre propriété Nouveau rôle d'évaluation 2025-2026-2027

Madame, Monsieur,

Le 1er janvier 2025 marque l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation de votre municipalité. Comme vous le constaterez, la valeur des propriétés sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi a connu une hausse substantielle, reflétant l'évolution récente du marché immobilier (voir tableau au verso).

Nous comprenons qu'une hausse considérable de la valeur de votre propriété puisse susciter de nombreuses questions.

Comment est établie la valeur de votre propriété?

Le service d'évaluation de la MRC effectue un travail rigoureux et impartial, encadré par la Loi sur la fiscalité municipale. Notre mandat est d'établir la valeur réelle de chaque propriété, correspondant à 100% de sa valeur marchande. Pour y parvenir, nos évaluateurs prennent en compte :

- L'analyse du marché immobilier des dernières années;
- Les caractéristiques propres à chaque secteur de la municipalité;
- Les particularités de votre propriété constatées lors des visites d'évaluation pouvant avoir une incidence sur sa valeur.

Il ne s'agit donc pas d'une simple indexation, mais plutôt d'une réévaluation en tenant compte de tous les éléments qui composent votre propriété.

Points importants à retenir :

1. La valeur de votre propriété a été établie en fonction du marché au 1er juillet 2023;
2. Cette valeur demeurera la même pour les trois prochaines années (2025-2026-2027), sauf en cas de rénovations ou d'ajouts;
3. Le conseil municipal n'intervient pas dans le processus d'évaluation.

Vous souhaitez plus d'information?

- Consultez le rôle d'évaluation en ligne : www.mrcbm.qc.ca/role-devaluation-fonciere



Vous contestez la valeur établie?

Vous pouvez demander une révision en suivant ces étapes :

1. Remplissez le formulaire prévu à cet effet, disponible en ligne : www.mrcbm.qc.ca/demande-de-revision
2. Soumettez-le avant le 30 avril 2025
3. Suivez la procédure détaillée au verso de votre compte de taxes



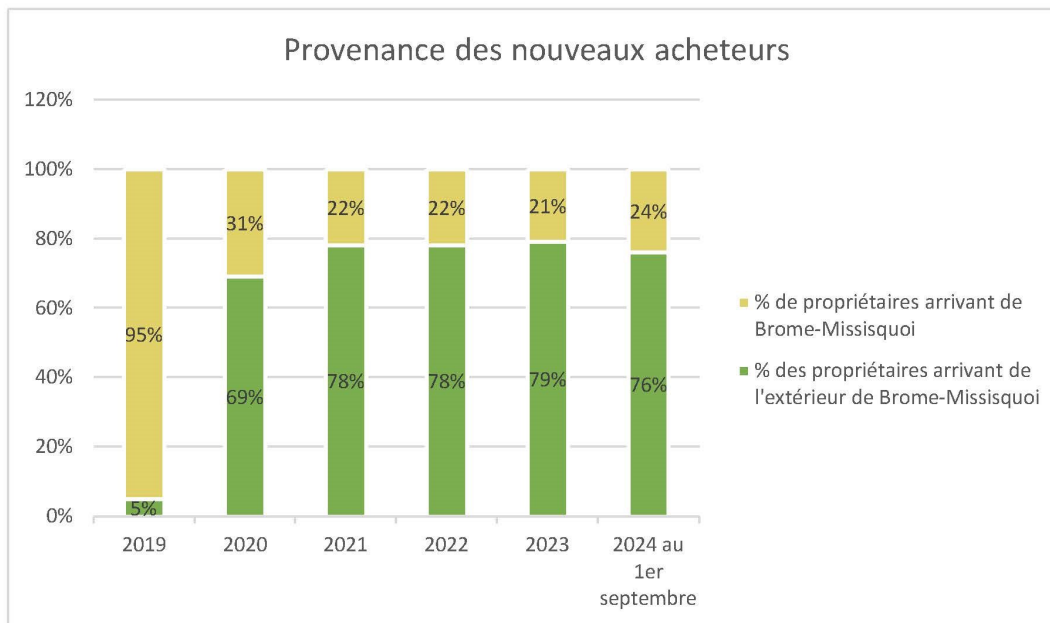
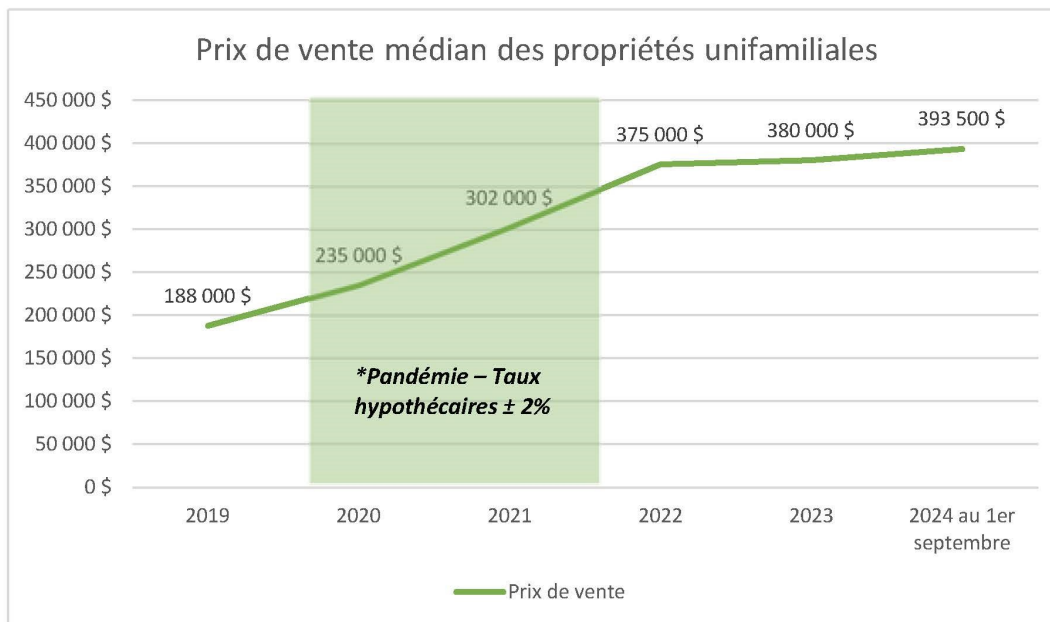
Jimmy Desgagné, É.A.
Évaluateur signataire du service d'évaluation
MRC de Brome-Missisquoi



MRC de Brome-Missisquoi
749 rue Principale, Cowansville, J2K 1J8
450 266-4900
mrcbm.qc.ca



Statistiques: Bedford, Bedford Canton, Farnham, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike-River, St-Armand, Ste-Sabine, St-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge East, Stanbridge-Station.



*Données tirées du registre foncier du Québec



MRC de Brome-Missisquoi
749 rue Principale, Cowansville, J2K 1J8
450 266-4900
mrcbm.qc.ca

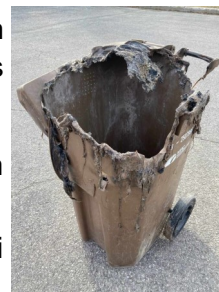


MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CENDRES CHAUDES

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- sortir le contenant métallique à l'extérieur. Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- l'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet; attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies.



Les cendres chaudes :
dehors!

Plus d'un mètre

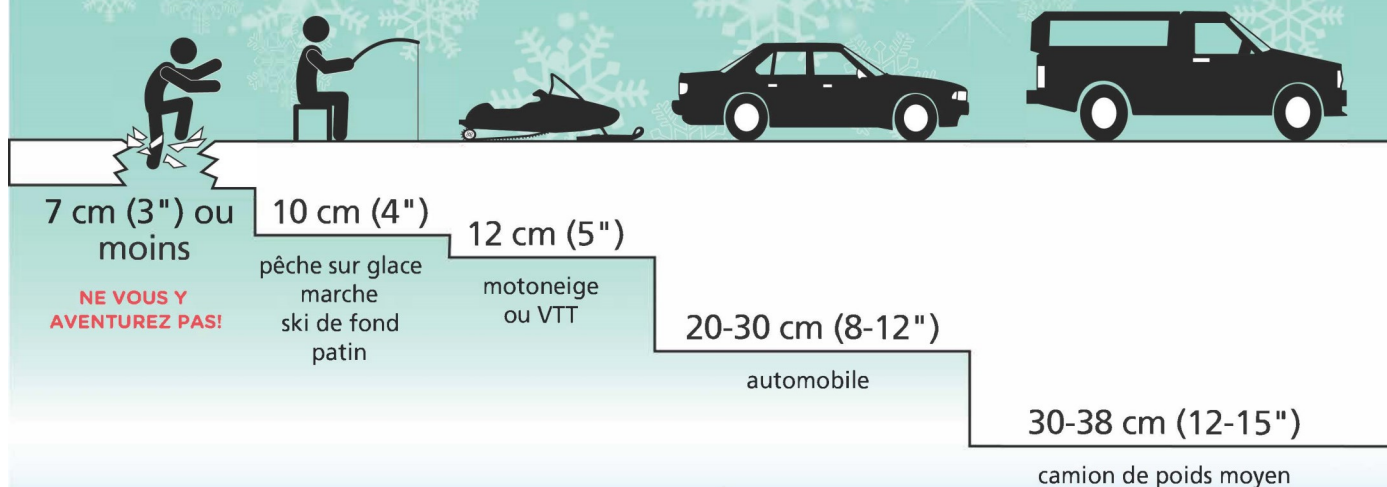
Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les dans votre bac seulement au printemps.

Votre
gouvernement

Québec

Votre sécurité est notre priorité
Matthew Grenia, Directeur
Service de sécurité incendie Saint-Armand et Pike River

ÉPAISSEUR DE GLACE MINIMALE RECOMMANDÉE POUR UNE GLACE NEUVE ET TRANSPARENTE



SOCIETEDESAUVETAGE.ORG



 SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

180^e Anniversaire



En 2025, Saint-Armand fêtera ses 180 ans.

QUI DIT 2025, DIT 180^E DE SAINT-ARMAND

2025 marque l'histoire de Saint-Armand. En effet, 180 ans se sont écoulées depuis la création de notre village. Cette année, nos élus et la direction ont prévu au budget de renseigner les citoyens avec des petits clins d'œil quant à l'histoire de Saint-Armand. Tout au cours de l'année, vous trouverez, entre autres, des capsules de M. Guy Paquin, notre cher historien armandois, dans le journal municipal, à l'avant-dernière page.



LE DÉCOMPTE VERS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 EST LANCÉ!

Poser sa candidature aux élections municipales est habituellement l'aboutissement d'un important processus de réflexion. C'est pourquoi, en prévision des élections générales municipales de 2025, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation met à la disposition des candidates et candidats potentiels la page Web www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca.

En s'inspirant des sympathiques panneaux d'accueil aux limites des municipalités, la campagne prend la forme d'une grande invitation. Elle s'appuie sur l'attachement des gens à leur milieu de vie, et cherche à le transformer en un engagement concret au sein de leur municipalité.

De plus, nous invitons tous les citoyens et toutes les citoyennes à assister aux séances du conseil. Vous pourrez en apprendre davantage sur les préoccupations de la municipalité ainsi que les projets futurs.

Être élu(e), c'est un engagement envers sa communauté afin de prendre les meilleures décisions pour la faire grandir en toute harmonie.



RÈGLEMENTATION HIVERNALE

STATIONNEMENT DE NUIT EN HIVER

Il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public situé sur le territoire de la Municipalité entre 23 h et 7 h, entre le 15 novembre et le 31 mars inclusivement. Cette interdiction ne s'applique pas pour la période s'étendant du 23 décembre au 3 janvier.

Cependant, des panneaux de signalisation prévoyant des dispositions différentes pourront être installés dans des stationnements municipaux.

DURANT LA PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT

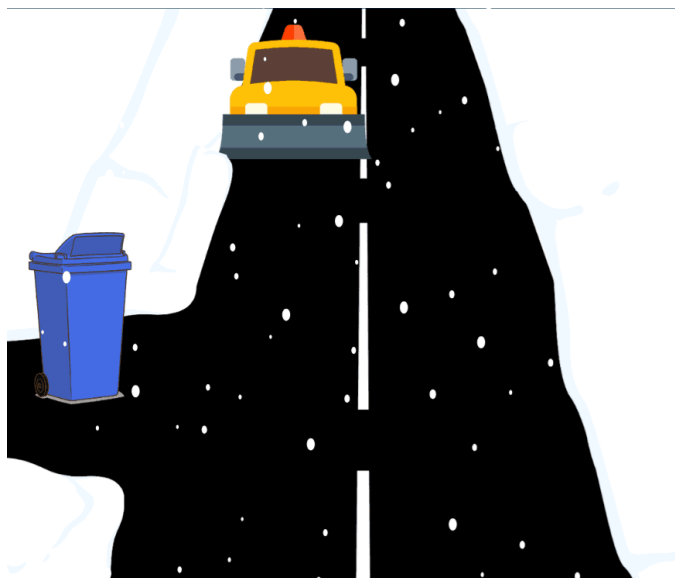
Il est interdit à tout conducteur de stationner un véhicule à un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement de la neige par les employés de la Municipalité durant la période de déneigement.

COLLECTES DES ORDURES, DU RECYCLAGE ET DU COMPOST

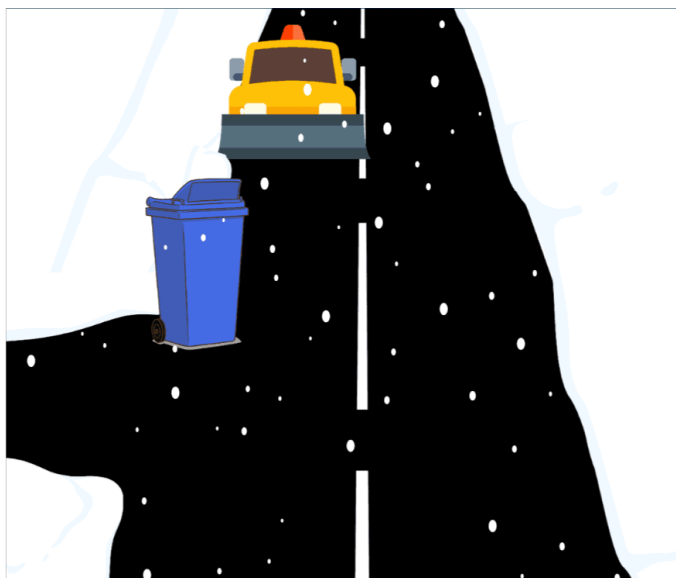
Lors de la collecte, il est important de placer les bacs dans votre entrée charretière pour que le collecteur soit en mesure de l'atteindre avec le bras mécanisé. Votre bac doit être placé dans votre entrée le matin même de la collecte et doit être récupéré rapidement une fois la cueillette terminée. De cette façon, vous faciliterez les opérations de déneigement et éviterez que le conducteur de la déneigeuse provoque un accident en faisant une manœuvre pour éviter le bac roulant ou encore endommager ce dernier.

Pour les résidences en bordure de trottoir, il est important de ne pas placer les bacs sur le trottoir, mais bien dans votre entrée, tel qu'indiqué précédemment et comme illustré ci-bas.

BON POSITIONNEMENT



POSITIONNEMENT À CORRIGER



UN NOUVEAU CAMION POUR NOS TRAVAUX PUBLICS

Vous avez probablement vu passer sur nos chemins municipaux le nouveau camion de la voirie. Dès que le Ford F-550 est arrivé dans notre région, il a aussitôt été mis au travail forcé. Certains se posaient même la question à savoir si ce n'était pas un entrepreneur puisque son lettrage n'était toujours pas finalisé.

Tranquillement, le département des travaux publics se fait une nouvelle peau.



PROJET DU GARAGE MUNICIPAL

L'agrandissement du garage est maintenant complété. En plus d'avoir un appentis pour protéger leurs équipements, les employés de la voirie peuvent maintenant profiter d'une salle d'eau et d'une cafétéria aux normes. Ce projet de grande envergure a débuté cet été et s'est finalisé à la fin de l'automne. Nous sommes très contents du résultat final!

AVEZ-VOUS UNE LICENCE POUR VOTRE CHIEN?

Saviez-vous qu'il est obligatoire d'enregistrer votre chien auprès de la Municipalité?

Le médaillon d'identification est unique à chaque animal puisque nous avons la description de votre toutou dans nos dossiers

Pour de plus amples informations : info@municipalite.saint-armand.qc.ca





60 ans
et plus



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT

La municipalité de Saint-Armand autorise le remboursement de l'écart de tarification entre les frais chargés aux résidents des villes hôtes pour les activités de sports et les frais chargés aux résidents de Saint-Armand, et ce, jusqu'à un écart maximal de 100 \$ par aîné par année, sur présentation d'un reçu et d'un document indiquant la différence de prix pour l'inscription à cette activité pour les résidents et les non-résidents.

Vous pouvez faire votre demande de remboursement en vous présentant au bureau municipal ou par courriel : info@municipalite.saint-armand.qc.ca



NOUVELLES DU CARREFOUR CULTUREL

Films, conférences, expositions, concerts, le festin Karaoké, la fête du livre et bien plus : tout cela c'est le **Carrefour culturel de Saint-Armand**. Nous sommes un groupe de bénévoles provenant de la Municipalité pour répondre à vos demandes et être présents sur l'échiquier régional.

Le Carrefour ne cesse d'innover. 2025 ne fait pas exception avec deux ajouts majeurs.

1. La veille de la Fête du livre se tiendra une présentation poésie et slam musique suivie de la projection d'un film en lien avec ce thème. Ce sera le premier volet d'une nouvelle activité culturelle.
2. Secundo, en décembre 2025, le jour de la chorale and co ??, nous lançons une course de 10 kilomètres à travers bois et champs.

Afin d'organiser et encadrer le tout, nous avons besoin de bénévoles intéressés par ces domaines.

Vous craignez pour votre temps ? Sachez que l'implication sur une année est mineure. En gros, quelques téléphones et contacts à faire, trois rencontres de groupe pour faire le point et une présence effective sur le site, le jour de l'événement.

Bien entendu, vous avez toute liberté de faire plus si vous le désirez. Les jeunes entrepreneurs en devenir peuvent même trouver, avec nous, une manière reconnue de se roder à la planification, au financement et à la gestion de projet.

Faire partie d'une équipe gagnante vous tente? Venez vous joindre au Carrefour culturel de Saint-Armand en communiquant avec Alain Marillac au : marillacalain547@gmail.com.

NOUVELLE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

SAINT-ARMAND SCINTILLE!

DÉVOILEMENT DES GAGNANTS DU CONCOURS DE DÉCORATIONS D'HIVER

Nombreux sont nos concitoyens qui ont répondu à l'appel du comité d'embellissement et égayé leurs maisons de lumineuses décorations hivernales à l'approche du temps des Fêtes. Le samedi 14 décembre, lors de la Fête de Noël qui s'est tenue au centre communautaire, les adresses des lauréats des cinq paniers-cadeaux d'une valeur de plus de **200 \$ chacun**, soit un prix pour chacune de cinq catégories, ont été dévoilées :

Nos remerciements à tous les participants et félicitations aux heureux gagnants!

Audace : 169, rue Jean-Lessard



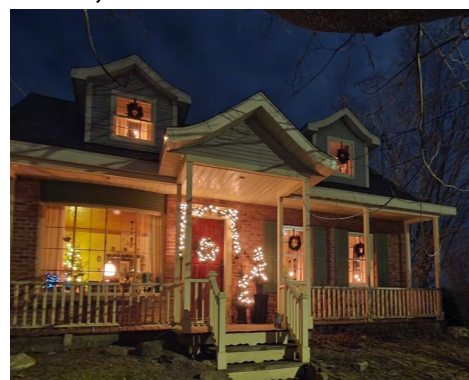
**Pays des merveilles :
203, rue Salomon**



**Magie de Noël :
106, rue South**



**Petit mais beau :
1985, chemin de Saint-Armand**



**Élégance :
440, rue Bradley**



Commanditaires: Le comité d'embellissement remercie très chaleureusement tous les commerces participants qui ont généreusement donné marchandises et certificats-cadeaux pour la confection des paniers-cadeaux : *Alesthétiques, Bedford Cie, Bijouterie Vera Stroebale, Café Rouge, Capeline & Chocolat, Clos de l'Orme Blanc, Domaine du Ridge, Fromagerie Missiska et Station-Service St-Armand Inc.*

NOUVELLES DU COMITÉ LOISIRS ET SPORTS



Dans une ville festive, le Père Noël a fait sa visite annuelle pour répandre la joie et livrer des cadeaux à 45 enfants excités. Avec un beau ciel bleu et l'air frais, les familles se réunissaient dans l'anticipation, avec la joie des fêtes dans leurs yeux. Le Père Noël, vêtu de son costume rouge traditionnel, est arrivé avec un traîneau rempli de cadeaux, chacun

soigneusement choisi pour les enfants sur sa belle liste. Les petits, remplis d'émerveillement et de joie, se sont alignés avec impatience pour le rencontrer, partageant leurs souhaits et recevant leurs cadeaux. L'événement a favorisé un sentiment de communauté, alors que les parents et les enfants célébraient ensemble la magie de la saison, créant des souvenirs précieux.

Joyeux Noël de votre Comité des Loisirs & Sports de Saint Armand!



POINTS DE DÉPÔT

Sapin de Noël

DU 2 AU 6 JANVIER 2025

- **PHILIPSUBURG:** Stationnement du MTQ
- **SAINT-ARMAND:** Stationnement arrière du Centre communautaire
- **SECTEUR LA FALAISE:** À l'entrée du boul. La Falaise

N'oubliez pas d'enlever toutes vos décorations de votre sapin

1812 : VACHE DE GUERRE, GUERRE DE VACHES

PAR GUY PAQUIN

La vache est connue pour son naturel accommodant et son tempérament placide. Et si le taureau peut parfois monter sur ses grands chevaux, pour ainsi dire, la Jersey, elle, garde d'ordinaire une humeur égale et jamais belliqueuse. C'est pourquoi j'ai été très surpris d'apprendre qu'un troupeau de 80 vaches armandaises avaient été impliquées dans la Guerre de 1812, celle qui dressa les Américains contre les Britanniques.

En avril 1814, le Colonel américain Isaac Clark fit un raid dans notre région avec ses hommes. Il captura environ 80 prisonnières, toutes de bonnes laitières, qui ne firent nulle opposition et qui n'en étaient pas à leur première aventure militaire. Figurez-vous que ces vaches, une fois amenées bien malgré elles au Vermont, furent soumises à un examen minutieux par les autorités de l'état. Mais quelle surprise!

Les vaches avaient été marquées et elles étaient en réalité d'origine vermontoise. Nos gens de Philipsburg et de Frelighsburg les avaient volées à leurs propriétaires légitimes vermontois, lors d'un raid antérieur. Et ces vaches retrouvèrent, heureuses, leurs pâturages vermontois habituels.

Ces opérations sournoises contre d'honnêtes vaches s'expliquent facilement : les autorités militaires du Bas-Canada et du Vermont avaient exigé que les Vermontois et les Bromisquois fournissent de la bonne viande de boucherie pour nourrir respectivement les soldats américains et britanniques. Nous avons malhonnêtement ajouté à notre cheptel 80 animaux capturés chez nos voisins. Et ces derniers, croyant réaliser un exploit audacieux, n'avaient en fait que simplement repris leurs bêtes.

Raids américains sur Philipsburg

Les choses furent autrement sérieuses en octobre 1813. Une flottille d'une douzaine de bateaux américains armés de canons et garnis d'environ 150 hommes en armes jeta l'ancre dans la baie de Missisquoi. Ils attaquèrent Philipsburg et capturèrent une centaine de miliciens de l'endroit. Il faut excuser nos soldats, peu entraînés et armés à la va-comme-je-te-pousse.

Il y eut tout de même une résistance armée aussi âpre que possible. D'ailleurs, au terme de l'engagement, on déplora la mort d'un milicien bromisquois et sept blessés, mais aucun gravement.

Nos hommes étaient sous le commandement du lieutenant-colonel Philippe Luke, lui-même capturé, tout comme d'autres officiers de la milice locale, parmi lesquels les lieutenants John Ruiter et James Pell. On les fit défilier chez les ennemis, à Swanton, puis à Burlington. Le journal *Boston Messenger* ne prit pas cette capture pour un exploit, loin de là. Il décrivit ces prisonniers de guerre comme d'inoffensifs fermiers et marchands surpris dans leur sommeil, qui purent rentrer chez nous peu après.

Un autre raid américain eut lieu en mars 1814. Cette fois les soldats vermontois et new yorkais ciblèrent nos magasins qu'ils pillèrent systématiquement, en manque de ravitaillement qu'ils étaient. Ils occupèrent Philipsburg quatre jours et en furent chassés par l'arrivée des renforts britanniques.

Ces événements, loin de monter nos gens contre leurs voisins du Vermont, avec qui ils avaient toujours fait de bonnes affaires, renforcèrent leurs sentiments diamétralement opposés au conflit. Bien au contraire, les observateurs armandois, comme le *rector* anglican J. C. Stewart, firent la remarque que les soldats américains s'étaient comportés comme des gens bien élevés.

Les réactions des vaches, elles, sont restées mal documentées.

Mes remerciements à Heather Darch et à Michel Racicot dont le texte *A Distant Drum : The War of 1812 In Missisquoi County* a inspiré celui-ci ainsi qu'au créateur de la vache Armande, Jean-Pierre Fourez.



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL



DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi, 13 janvier	19 h 30	Lundi, 3 février	19 h 30
Lundi, 3 mars	19 h 30	Lundi, 7 avril	19 h 30
Lundi, 5 mai	19 h 30	Lundi, 2 juin	19 h 30
Lundi, 7 juillet	19 h 30	Lundi, 4 août	19 h 30
Mardi, 2 septembre	19 h 30	Mercredi, 1er octobre	19 h 30
Lundi, 10 novembre	19 h 30	Lundi, 1er décembre	19 h 30



TAXATION 2025

- 1^{er} versement : 31 mars 2025
- 2^e versement : 29 mai 2025
- 3^e versement : 31 juillet 2025
- 4^e versement : 30 septembre 2025
- 5^e versement : 30 octobre 2025

RAPPEL

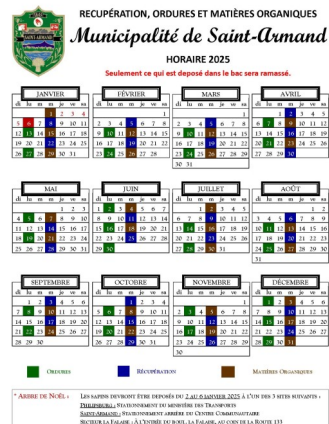
Il y aura vente des propriétés pour défaut de paiement des taxes foncières 2023.



CALENDRIER 2025 DES COLLECTES

La version numérique du calendrier est disponible sur le site internet de la municipalité.

www.municipalite.saint-armand.qc.ca



Suivez-nous sur notre page Facebook **Municipalité de Saint-Armand** pour toutes les informations concernant les séances du conseil tenues en présentiel à la salle du Centre communautaire au 444, chemin Bradley, Saint-Armand.

Prochaines dates de tombée pour La Voie Municipale le 13 février 2025 et le 17 avril 2025 – 16 h